RÉUSSIR
Terres d'Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°852 | Vendredi 9 juin 2023

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ - mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr



Les titres de la semaine



1ères Assises de la Prédation : l'heure est au sauvetage de l'élevage de plein air !

p. 7

Les secrétaires généraux de chaque syndicat majoritaire, Sophie Alzieu et Clément Rialland, ont participé aux échanges durant les deux jours.

Ariège
> Partez en congés grâce au Service de remplacement p.4

> Gel 2022 : reconnaissance de l'état de calamité agricole pour l'arboriculture p.5

> Procédure en cas de culture détruite par les intempéries et/ou la faune sauvage vis à vis de la PAC p.5

Syndicat
Modification de la grille nationale des salaires pour les entreprises agricoles et les CUMA p.6

Chambre d'agriculture
Sècheresse, forêt risques incendies et élevage p.8

Petites annonces
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11

Département
La fête de la montagne est lancée pour la troisième année p.12



SYNDICAT P. 6



RAPPEL SUR LA RÈGLEMENTATION DES POINTS ET COURS D'EAU

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 9



LANCEMENT DES VIANDES DE CHEZ NÒU



JOB D'ÉTÉ - DÈS 14 ANS
CASTRATION MAÏS SEMENCES 2023

AGRI 2000
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS AGRICOLE

700 POSTES A POURVOIR !

ARIÈGE
La Bastide de Lordat, Saverdun
Gaudiès, Les Bordes sur Arize
Pamiers, Montaut, Mazères

AUDE
Belpech, Pech Luna, Plaigne
Fanjeaux, Villautou
Castelnaudary



LES INFOS À NE PAS MANQUER

Travail en **plein air :**
Prévoir des équipements contre la **chaleur et la pluie**

Travail à **temps partiel :**
Environ 4h/jour sur une moyenne de **10 jours travaillés par exploitation**

Nous ne proposons **pas d'hébergement sur place**

LES AVANTAGES

✔ Une gestion **administrative encadrée**

✔ Grâce à AGRI 2000, vous aurez la possibilité d'intervenir **sur plusieurs exploitations** ce qui vous permettra d'**augmenter votre nombre d'heures** et de jours travaillés = vous percevrez un **meilleur salaire !**

POUR VOUS INSCRIRE :
09 62 09 00 71 - ge.ariege09@gmail.com

SAFER Occitanie APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée.
Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **26/06/2023**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables. Adresse : **Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50**. Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur la Commune de MONTEGUT-PLANTAUREL d'une superficie totale de 32 ha 26 a 44 ca
Relevé parcellaire : - 'Badie': B- 115- 116- 117- 118- 119- 120- 121- 122- 123- 124- 125- 126- 127- 147- 148- 149- 150- 151- 153- 154- 155- 156- 1445[117] - 'Fourcade': B- 1339- 1344- 1345- 1346- 1347- 1348- 1349- 1350- 1352- 1482[1354] - 'Le clabetie': B- 46- 47- 48- 49- 50- 51- 52- 53- 54- 55- 56- 57- 58- 59- 60- 61- 62- 63- 64- 65- 66- 67- 68- 91- 95- 97- 98- 99- 100- 101- 102- 103- 107- 108- 109- 110- 111- 112- 113- 114 - 'Souleilla de cubieres': B- 41
Urb : Zone N du PLU
Commentaires : Bâtiments d'habitation et d'exploitation en mauvais état, ainsi que diverses parcelles en nature de landes, prés, terres, taillis simple, taillis sous futaies, peupleraies. Bien libre de toute occupation.

Propriété sur les Communes de LISSAC et de SAINT-QUIRC d'une superficie totale de 34ha 48a 42ca. Ventes liées et indissociables.
- Bien sur la Commune de LISSAC d'une superficie totale de 34ha 41a 22ca :
Relevé parcellaire : - 'Gentillac': ZC- 2 - 'La maisou': ZC- 53 - 'La tuilerie': ZB- 74 - 'Le champ de la croix': A- 48- 50- 104[50] - 'Le pradas': ZB- 14- 15- 17(A)- 17(B)- 17(C)- 17(D)- 17(E)- 17(F)- 17(G)
Urb : Zone RNU
Commentaires : Un hangar agricole ainsi que diverses parcelles en nature de lande, terre, jardin et taillis simple. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Bien libre à compter du 01/11/2023.
- Bien sur la Commune de SAINT QUIRC d'une superficie totale de 7a 20ca
Relevé parcellaire : - 'Gentillac': ZD- 41
Urb. : Zone A du PLU
Commentaires : Une parcelle en nature de terre. Pas de bâti. Bien libre à compter du 01/11/2023.

Propriété sur la Commune d'AUDRESSEIN d'une superficie totale de 6 ha 76 a 15 ca
Relevé parcellaire : - 'Campas': A- 1250 - 'Coumes': A- 1121- 1940[1120]- 1941[1120]- 1942[1123]- 1944[1122]- 1945[1122]- 1946[1122]- 1947[1122]- 1948[1124]- 1949[1124]- 1950[1126]- 1951[1126]- 1952[1125](J)- 1952[1125](K)- 1953[1125](J)- 1953[1125](K)- 1954[1125](J) 1954[1125](K)- 1955[1125](J)- 1955[1125](K)- 1956[1128]- 1958[1129]- 1960[1119]- 2087[1128]- 2089[1127]- 2092[1123]- 2093[1119] - 'Pierrets': A- 1246
Urb : Zone RNU
Commentaires : Propriété comprenant un château en mauvais état, ses dépendances, un corps de ferme indépendant ainsi que diverses parcelles en nature de landes, terres, prés, jardins, futaies résineuses et taillis simple. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien occupé pour partie.

RETROUVEZ NOS APPELS A CANDIDATURES SUR NOTRE SITE : www.safer-occitanie.com

ESPACE Affaires

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
RÉUSSIR HABITUEL

RÉUSSIR
Nourrir votre performance

DÉCOUVREZ
LES REVUES
DU GROUPE
RÉUSSIR



Abonnez-vous sur boutique.reussir.fr

Culturales 2023
Stand B 58
14 > 15 JUIN
CONGERVILLE - THIONVILLE (91)

Venez découvrir nos toutes dernières INNOVATIONS



silotest
pailletest+

MESUREZ & SURVEILLEZ la T° de vos silos à grains et l'humidité de votre paille

A découvrir également
minibatt+ brushless
minitest
multitest
PMG fiber control
G3P brushless

SERVICE - ASSISTANCE & SUIVI GARANTIS
GODE 03 23 66 20 05
www.gode.fr

SOMMAIRE

➔FRANCE p. 3 ➔ARIÈGE p. 4 à 5 ➔SYNDICAT p. 6 à 7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 10 ➔DÉPARTEMENT p. 12

PLOA : les JA soulignent les points de consensus

SYNDICAT Le syndicat Jeunes agriculteurs a souligné, en conférence de presse le 25 mai, les points de consensus à l'issue de la concertation sur le Pacte et la Loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA), souhaitant les voir repris dans les textes finaux.

Sur le volet « orientation et formation », il s'agit de sensibiliser au monde agricole et à ses transitions dès le plus jeune âge, pour favoriser les vocations. Les JA soutiennent l'idée d'une modernisation de l'offre de formation visant« plus d'ouverture et d'adéquation » avec les nouvelles compétences de l'agriculteur (adaptation au climat notamment). Concernant l'installation et la transmission, le syndicat adhère au consensus sur un guichet unique intégrant la formation, ouvert aux exploitants et aux salariés. Il défend la proposition d'un diagnostic de transmissibilité et d'un plan d'entreprise orienté vers la durabilité. Les avantages fiscaux et sociaux sont jugés nécessaires afin d'orienter la politique publique.

Sur le volet adaptation au climat, les JA soulignent le consensus autour de la rémunération des productions, s'appuyant sur une planification au sein des filières. Il s'agit par ailleurs de mettre en place un diagnostic de gestion des risques, un droit à la prise de risque par l'expérimentation, des paiements pour services environnementaux. Concernant la gestion de la ressource en eau, l'idée n'est« pas de refaire le Varenne » agricole, a déclaré en conférence de presse le président des Jeunes agriculteurs Arnaud Gaillot, plaidant pour sa mise en œuvre « le plus rapidement possible ». La sélection variétale est un autre sujet abordé lors de la concertation. Au-delà des céréales, « il faut aussi qu'on mette le paquet sur le côté fourrager, afin de gagner en autonomie sur les exploitations », selon lui.

> « Il ne s'agit« pas de refaire le Varenne » de l'eau, selon lesJA. »

JCD - Agrapresse

EN BREF... Biodiversité : l'État poursuivi par cinq ONG pour« inaction», audience le 1 er juin

Une première audience se tiendra le 1er juin au tribunal administratif de Paris dans le cadre d'un recours en carence fautive contre l'État « pour inaction face à l'effondrement de la biodiversité », selon un communiqué commun des ONG requérantes. Baptisé« Justice pour le vivant», ce recours a été déposé par cinq associations de défense de l'environnement* en janvier 2022.

Elles pointent notamment une « défaillance » de l'État « dans la mise en place de procédures d'évaluation des risques et d'autorisations de mise sur le marché (AMM) des pesticides ». Selon Justine Ripoll, membre de Notre affaire à tous, « la question des pesticides était l'angle le plus solide pour s'intéresser aux obligations en matière de biodiversité de l'État français », rapporte l' AFP. Dans son mémoire en défense, l'État estime ne pas avoir de marge de manœuvre par rapport au droit européen. Selon le document consulté par l'AFP, la procédure d'AMM des produits phytopharmaceutiques « est entièrement harmonisée par le droit de l'UE.

Au cours de l'instruction, l'État a reçu le soutien du syndicat Phyteis - représentant les fabricants de pesticides-, qui a déposé une demande d'intervention ainsi que plusieurs mémoires.

* Notre affaire à tous, Biodiversité sous nos pieds, ANPER-TOS et l'Aspas

Foncier : prix 2022 records mais moins d'artificialisation

MARCHÉS Les marchés fonciers agricoles ont atteint des sommets en 2022 et l'artificialisation des terres est tombée au plus bas « depuis une trentaine d'années », a annoncé le 25 mai la FNSafer.

Dees records sont enregistrés pour les terres et les prés, avec 480 400 ha de sur faces échangées (+2,7 %) pour une valeur de 7,14 Md€ (+4,9 %). A 6 130 €/ ha (+3,2 %), le prix des biens libres non bâtis est au plus haut depuis 1997.

La FNSafer pointe toutefois quelques nuances, selon la nature et l'emplacement des terres. Il apparaît de plus en plus de difficile de trouver un acheteur pour certaines exploitations laitières, ou pour des terres sans irrigation. Dans le tiers nord de l'Hexagone, « /e différentiel de prix se creuse entre les terres irriguées et non-irriguées », a souligné le président Emmanuel Hyest.

Autre fait mis en avant, une hausse des transactions pour les biens loués quand les biens libres bâtis marquent le pas. « Cela montre l'importance de développer le portage de foncier pour renouveler les générations», selon lui. La proportion d'agriculteurs qui achètent ces terres et prés (51 % en 2022) a« vocation à diminuer» avec l'essor des sociétés, qui peuvent faire entrer des associés non-exploitants au capital et ont acquis l'an passé 24 % des surfaces cédées. Sur le marché des vignes, les surfaces échangées représentent 18 400 ha (+5,4 %), du jamais vu en trente ans. Le prix grimpe à 151 200 €/ha en AOP (+2,3 %), sauf en Corse (-7,7 %) et Bordeaux-Aquitaine (-3 %), où l'appellation bordeaux recule pour la quatrième année.

> « 18100 ha vendus pour être artificialisés, un nouveau point bas »

Un « nouveau modèle » sans artifidalisation

Emmanuel Hyest s'est félicité de la « baisse du marché de l'urbanisation », estimant que les différents acteurs « intègrent le fait le protéger les terres agricoles ». L'an dernier, 18 100 hectares ont été vendus pour être transformés en logements ou en zones d'activité, un chiffre « au plus bas depuis une trentaine d'années », avec une chute de 46 % du volume de surfaces vouées à l'artificialisation. Cela intervient dans le contexte du Zan (Zéro artificialisation nette), objectif inscrit dans la loi Climat et résilience de 2021. « Un nouveau modèle de développement se met en place, sans consommation de terres agricoles », a considéré le président. Si le marché de l'urbanisation recule, ce n'est pas le cas des espaces de loisirs non bâtis, qui passent devant pour la première fois avec 33 800 ha échangés (+6,8 %) en 2022. La FNSafer parle de consommation foncière« masquée», s'inquiétant de voir là aussi des hectares soustraits à la production agricole. Les cessions de parts sociales ont, elles, progressé de manière inédite en 2022, avec une hausse de 25 % des transactions (pour une valeur de 3, 1 milliards d'euros). Cette évolution est liée à l'entrée en vigueur début 2023 de la loi Sempastous, censée mieux réguler l'accès aux terres agricoles.

JCD - Agrapresse

Parlons foncier et Changements Climatiques

FONCIER Jeudi 25 mai, la Safer Occitanie a tenu son 23ème webinaire mensuel.

Pendant 45 min, des experts ont débattu pour répondre à cette problématique : Changement climatique : Quelle agriculture avec quel foncier demain en Occitanie ? Quelles conséquences pour les territoires d'Occitanie ? Quels impacts sur le foncier, les cultures et les élevages ? Quelles solutions d'adaptations ?

Pour l'occasion, Serge ZAKA, Docteur en Agroclimatologie et chasseur d'orages et Denis BASSERIE, Viticulteur, Arboriculteur et Président du Comité Technique Départemental des Pyrénées-Orientales de la Safer Occitanie, étaient conviés.
Un retour sur ces trois dernières années a été constaté :

• En 2021, un gèle extrêmement important sur l'ensemble de l'agriculture en général dû à la douceur hivernal. Cette augmentation fait que la phénologie de l'ensemble des végétaux est avancée dans le temps, au printemps, le moment où les végétaux sont donc en fleur.

• En 2022, l'année la plus chaude et la plus sèche observée en Occitanie. Nombreuses conséquences sur toutes les cultures se cultivant en automne, des pertes de rendements importantes (fourrage -40%, maïs grain -53%).

D'après Monsieur ZAKA, 2022 était « *une année exceptionnelle, c'est un avant-gout d'une année type 2050. Les conséquences si l'on ne change pas nos pratiques seront la baisse de rendement et l'aire de répartition des espèces évolue vers le nord. Le rôle de l'état sera de tisser des liens internationaux et d'investir massivement pour créer les filières du futur. Le point positif qu'il faut se rappeler c'est que la région ne sera pas un désert si l'on anticipe.* »

Impact social

L'agriculture est le premier employeur des Pyrénées Orientales annonce Monsieur BASSERIE. Malheureusement, si 2022 devient la norme, sans eau il n'y aura pas de perspective, en effet, aujourd'hui un jeune agriculteur ne s'installe pas en mono culture, pour exemple 1 seule JA installé en 2023 en viticulture.

Point de vu touristique

La population estivale arrive en masse, mais M. BASSERIE affirme qu'il n'existe pas de concurrence entre agriculture et tourisme, « *Le tourisme a besoin de nous et nous des touristes. Pour soigner le tourisme il faut soigner l'agriculture, plus il y a du tourisme plus il y a de moyens derrière.* ».

Solutions en cours et à venir ; Efficacité et Sobriété, deux volets sur lesquels il faut miser

Efficacité, même quantité d'eau en produisant plus :
o génétique et variétés plus résistante
o rétention de l'eau des sols
o matériels (goutte à goutte, éviter les fuites)
o numérique : satellite, modem, appli
Sobriété, utiliser moins d'eau mais continuer à produire :
o changer sa production, restructuration de filière
o consommation : faire comprendre aux consommateurs français que les produits français ont des aléas mais qu'il faut continuer à acheter français pour les aspects environnementaux et soutenir l'agriculture française.

Ces aspects observés en 2021 et 2022 vont continuer à s'accentuer dans les années à venir, c'est un phénomène qui s'observe depuis



les années 1970. Il va donc falloir mettre en place des adaptations au niveau agricole. Au niveau de la biogéographie, le climat méditerranéen va s'étendre sur l'Occitanie d'ici 2100. Nous ne produirons plus les mêmes espèces et filières annonce Monsieur ZAKA (cf schéma).
La Région Occitanie par rapport au reste de la France est la région et sera la région la plus concernée par le changement climatique, avec des disparités régionales cependant. Toutes la partie Pyrénées Orientales sera plus impactée, ce qui est aujourd'hui observable, contrairement à la partie plus à l'ouest, où les précipitations il y aura surement plus de précipitations plus importante en hiver qui pourraient atténuer ses sècheresse hivernale.

Denis rappel les restrictions très importantes qui ont eu lieu, jusqu'à -80% pour le gravitaire et -50% pour le sous-pression. Malheureusement les réseaux collectifs ne fonctionne pas car les débits dans les rivières très bas, voire inexistant. Sans eau pas d'agriculture, il faut mettre en place un plan de sécurisation de l'eau.

Retrouvez le webinaire surla chaîne Youtube de la Safer Occitanie

EM - Chambre d'agriculture 09

Service de remplacement : faites une pause, partez en congés

CONGÉS Créé en 2006, le crédit d'impôt en faveur du remplacement pour congés permet aux agriculteurs de partir sereinement en vacances.

En 2022, 220 adhérents au service de remplacement de l'Ariège ont bénéficié de ce dispositif. Très populaire et offrant de nombreux avantages, le motif congés représentait 40% de l'activité du service l'année dernière.

Depuis 2016, avec la loi sur la transparence des Gaec, le crédit d'impôt congés est de 14 jours par chef d'exploitation et non plus par exploitation. Ainsi un Gaec avec deux chefs d'exploitation peut bénéficier de 28 jours de remplacement pour motif congés. Découvrez quatre bonnes raisons de vous faire remplacer.

Bénéficier d'un crédit d'impôt

Chaque exploitant peut utiliser jusqu'à 14 jours de remplacement pour congés par an et récupérer 50% de la somme versée au service de remplacement l'année suivante. Même si l'exploitant n'est pas imposable, l'État lui verse la somme qu'il aurait dû recevoir. Le crédit d'impôt en faveur du remplacement pour congés est une "*aide de minimis*". Par conséquent, les conditions d'utilisation sont les mêmes que pour les autres aides de ce type.

S'absenter en toute sérénité

Le service de remplacement étudie les demandes avec attention afin de trouver le salarié répondant au mieux aux besoins de l'agriculteur. Ainsi, l'exploitant a la garantie que son exploitation est entre de bonnes mains et peut profiter pleinement de ses vacances. Il n'y a aucune obligation de prendre l'intégralité des 14 jours de congés. Aussi, les jours de remplacement peuvent être utilisés de manière consécutive ou non afin d'assurer un maximum de flexibilité aux agriculteurs.

Anticiper les coups durs

De nombreux salariés travaillant pour le service de remplacement couvrent le département. Des recrutements sont régulièrement organisés dans le but d'avoir constamment des agents de remplacement capable de répondre à diverses demandes. L'utilisation du motif congés permet aux agriculteurs de "*tester*" les salariés du service de remplacement sur une courte période, de sorte qu'en cas d'accident ou de maladie, un agent connait leurs exploitations et méthodes de travail. Le remplacement dans ce type de situations délicates à gérer n'en est que facilité.

Aucune formalité administrative à gérer

Comme pour tous les autres motifs, le service de remplacement s'occupe de toutes les démarches administratives (recrutement, gestion des plannings, rédaction des contrats de travail et des conventions de mise à disposition, déclaration des salariés auprès des organismes de sécurité sociale, payes...). L'agriculteur reçoit une facture le mois suivant l'intervention de l'agent de remplacement. Cette prise en charge de la gestion du remplacement le rend plus accessible. En effet, cela représente un gain de temps pour l'exploitant qui n'a pas à se préoccuper des formalités administratives.

Conditions d'utilisation

Pour bénéficier des prestations du service de remplacement, il faut en être adhérent et payer la cotisation annuelle. Celle–ci coûte 30€ du 1e janvier au 31 mars puis elle passe à 60€. Avec le motif congés, l'heure de remplacement coûte 21€60, soit la journée de 7 heures à 151€20 (la journée de 7 heures revient à 75€60 avec le crédit d'impôt).

Des aides de la MSA pour vos congés

Les chefs d'exploitation à titre principal installés depuis moins de dix ans et âgés de moins de 40 ans peuvent bénéficier d'une prise en charge de 30 % du coût lié au remplacement par la MSA. Les conditions d'accès à cette aide sont accessibles en contactant la MSA.

Pour plus d'informations, contactez votre service de remplacement :
Tél : 05.61.02.14.38
E-mail : sr.ariege@gmail.com
Le service administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

L.L - Service de remplacement de l'Ariège

Reconnaissance de l'état de calamité agricole en Ariège

GEL Suite à la reconnaissance de l'état de calamité agricole consécutif à l'épisode de gel des 1ers au 5 avril 2022, la procédure d'indemnisation des pertes de récolte est ouverte pour l'ensemble du département de l'Ariège.

Elle concerne les pertes de pommes, poires, coings, kiwis, cerises, abricots, pêches, brugnons, nectarines, prunes, figues, châtaignes, noix, noisettes, groseilles, framboises, cassis.

Les critères d'éligibilité pour être indemnisé sont les suivants :
• Exercer une activité agricole dans la production agricole primaire et être actif dans cette production;
• Disposer, au moment du sinistre, d'une assurance multirisques/incendie couvrant les bâtiments en propriété et le contenu des bâtiments de l'exploitation (matériel, cheptel, récoltes et stocks). Lorsqu'aucun élément de l'exploitation n'est assurable contre l'incendie ou que l'exploitant ne possède pas de bâtiment, une assurance contre la grêle ou la mortalité du bétail peut être prise en compte;
• Détenir une exploitation comprise en totalité ou en partie en Ariège;
• Avoir subi des dommages reconnus par l'arrêté de reconnaissance du caractère de calamité agricole;
• Ne pas être en procédure collective sans plan de sauvegarde ou de redressement, en liquidation judiciaire ou bénéficiaire du dispositif d'aide à la relance de l'exploitation agricole sans plan de redressement arrêté;
• Le montant des dommages reconnus doit atteindre le seuil de 1000 €.

Le formulaire de demande d'indemnisation et toutes les informations relatives à la constitution du dossier sont à retrouver sur le site de la Préfecture de l'Ariège (actions de l'Etat/agriculture/aides conjecturelles et calamités agricoles/calamités agricoles)

Les dossiers doivent être envoyés à la DDT de l'Ariège avant le 3 juillet 2023.

DDT 09

PAC 2023 : procédure en cas de culture détruite par les intempéries et/ou la faune sauvage

PAC Les représentants des syndicats majoritaires et de la Chambre d'Agriculture ont interrogé la DDT de l'Ariège sur la marche à suivre dans le cas où un agriculteur aurait sa culture détruite vis à vis de sa déclaration.

Tout d'abord, il est fortement conseillé à l'agriculteur impacté de prendre des photos de la culture détruite par les intempéries et/ou la faune sauvage (sangliers, palombes,..) et de les conserver en cas de contrôle. Ensuite, il lui faudra déclarer que la parcelle ou l'îlot concerné a subi un accident de culture via TELEPAC.

Dans le détail, il devra faire sa déclaration de la façon suivante :

1. Si l'exploitant est en capacité d'implanter une culture de remplacement : il doit modifier sa déclaration pour que le nouveau code culture soit pris en compte. Les aides sont recalculées avec ce nouveau code culture avec application, le cas échéant de pénalités de retard si la modification est déposée hors délai et entraîne une augmentation des aides. Si l'implantation de la nouvelle culture engendre une non-conformité (y compris sur les aides du 2ème pilier), une reconnaissance en cas de force majeure peut le cas échéant être demandée en même temps que la modification de déclaration.

2. Si l'exploitant n'est pas en mesure d'implanter une autre culture : il doit signaler un accident de culture. L'admissibilité de la parcelle est conservée, à l'exception de la culture de chanvre. En revanche, la parcelle ne peut plus prétendre ni aux aides couplées, ni au caractère SIE, ni à l'éligibilité au titre de l'ICHN (mais est prise en compte dans le calcul du chargement le cas échéant).

Attention, une surface en accident de culture non déclarée et constatée lors d'un contrôle sur place conserve son admissibilité aux aides découplées, mais ne bénéficie plus du caractère SIE et n'est plus éligible aux aides couplées ou à l'ICHN (pouvant ainsi, le cas échéant, générer un écart avec application du régime de sanctions en vigueur).

DDT 09



Rappel sur la règlementation des points d'eau et cours d'eau

EAU Une délégation FDSEA et JA de l'Ariège ont rencontré des représentants de l'OFB et de la DDT de l'Ariège le 23 mai afin de faire un point sur la règlementation.

En raison de nombreux contrôles de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sur la plaine de l'Ariège, les élus des syndicats majoritaires ont souhaité rencontrer l'OFB et la DDT de l'Ariège afin de clarifier les obligations des agriculteurs vis-à-vis des points d'eau et cours d'eau.

Les échanges ont porté sur trois points différents de la règlementation. Tout d'abord, les services de la DDT et de l'OFB ont expliqué que l'identification des cours d'eau s'effectue de manière identifique sur le site : http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/cours-eau-bcae-2022. Il est donc impératif le long de ces cours d'eau de mettre en place des Zones de Non Traitement (ZNT) applicables en fonction des produits phytopharmaceutiques que vous utilisez, ainsi que des bandes tampons obligatoires.

Suite à des recours au tribunal administratif de la part d'associations écologistes, la notion de points d'eau a été élargie. En effet, les points d'eau dans notre département sont identifiés sur la carte IGN en trait continu ou discontinu bleu, qu'ils soient nommés ou pas. Il est donc impératif de respecter des ZNT sur tous ces points d'eau en complément des cours d'eau.

Enfin, il a été rappelé également que l'utilisation de produit phytopharmaceutique est interdite à l'intérieur d'un réseau hydrographique autrement dit dans un fossé ou à l'endroit d'un simple curage dans un champs, car il est susceptible d'y avoir la présence d'eau un jour. La vigilance est identique lors de l'application d'un désherbant pour nettoyer une clôture au bord d'un simple fossé sans aucune présence d'eau.

A l'issue de la réunion, il a été décidé d'effectuer un travail entre les syndicats majoritaires et la DDT afin de simplifier la mise en application de la règlementation par les agriculteurs. Cela passera par la mise en place d'une carte unique qui synthétisera toutes les règlementations d'ici l'automne.

I.ND – FDSEA et JA 09

RAPPEL SUR LA RÈGLEMENTATION PAR RAPPORT AU LOCAL PHYTO

Le local phyto doit être obligatoirement :
- Spécifique : réservé uniquement aux stockages des produits phytopharmaceutiques, désinfectants, produits phytosanitaires non utilisables (avec mention « ne pas utiliser ») en attente des opérations de collecte. Les emballages vides des produits phytosanitaires rincés et égouttés peuvent y être entreposés si la place est disponible ;
- Identifié ;
- Eloigné des habitations et cours/points d'eau ;
- Fermé à clef ;
- Ouvrable vers l'extérieur ;
- Aéré ou ventilé avec deux aérations (haute et basse) ;
- Au sol cimenté, imperméable avec rebord et cuvette de rétention ;
- Isolé thermiquement avec dispositif hors gel.

J.F – Chambre d'Agriculture 09



Modification de la grille nationale des salaires pour les entreprises agricoles et les CUMA

ACCORD Les organisations syndicales des employeurs et employés arrivent à un accord sur la grille des salaires de la Convention Nationale de la production agricole et des CUMA.

L'ensemble des 5 organisations syndicales incluant la CGT sont signataires de l'avenant n°7 relatif à la grille de salaire minimum de la CCN PA/CUMA. Il s'agit d'une hausse de 2,2% sur l'ensemble de la grille faisant suite à la hausse du SMIC de nouveau survenue au 1er mai 2023.

Attention la grille ne deviendra obligatoire qu'à l'extension de l'avenant. Cependant les entreprises agricoles qui le peuvent et le souhaitent sont invitées par la FNSEA à la mettre en application sans attendre.

Malgré un contexte économique et climatique générant des inquiétudes pour l'avenir dans les entreprises agricoles, il était de la responsabilité de la FNSEA et de la FNCUMA de donner un cap à ces entreprises et révèlent un effort significatif de la part de l'ensemble des employeurs. Avec cette grille, qui préserve le pouvoir d'achat et évite un tassement des paliers, la FNSEA et la FNCUMA estiment avoir répondu aux attentes des salariés et des employeurs pour continuer notamment à rester suffisamment attractifs dans un climat tendu pour le recrutement.

FNSEA

Palier	Avt 6	Hausse	Avt 7*
Palier 1	11,27 €	0,25 €	11,52 €
Palier 2	11,36 €	0,25 €	11,61 €
Palier 3	11,53 €	0,25 €	11,78 €
Palier 4	11,77 €	0,26 €	12,03 €
Palier 5	12,29 €	0,27 €	12,56 €
Palier 6	12,87 €	0,28 €	13,15 €
Palier 7	13,62 €	0,30 €	13,92 €
Palier 8	14,56 €	0,32 €	14,88 €
Palier 9	15,76 €	0,35 €	16,11 €
Palier 10	17,46 €	0,38 €	17,84 €
Palier 11	19,86 €	0,44 €	20,30 €
Palier 12	22,70 €	0,50 €	23,20 €

* en attente d'extension avant application obligatoire

La FRSEA rencontre le nouveau préfet de Région

ÉCHANGES Accès à l'eau, PAC, prédation et enjeux démographiques au cœur des échanges

Une délégation de la FRSEA Occitanie a rencontré M. DURAND, nouveau préfet de Région, accompagné de M. HESSE, SGAR, M. CAZOTTES adjoint au DRAAF et M. BERG, directeur de la DREAL, le 24 mai. Le rendez-vous a permis de présenter une partie de la nouvelle équipe syndicale et de faire passer des messages forts en ce début de mandature.

L'urgence de l'accès à l'eau

Les élus de la FRSEA Occitanie ont insisté sur l'urgence de l'accès à l'eau pour les agriculteurs de la région : sécheresse, manque d'eau précoce et restrictions perpétuelles mettent en péril les exploitations. La sécheresse de l'année 2022 s'est distinguée par son intensité et sa durée et 2023 s'annonce déjà comme une année encore plus difficile. Face à l'urgence et à l'ampleur de la crise, les producteurs doivent bénéficier du soutien financier de la puissance publique.

Les responsables professionnels de la FRSEA Occitanie ont également réaffirmé l'importance de la création de nouvelles ressources en contrepartie des restrictions sur les existantes. Plusieurs niveaux d'intervention sont envisagés dans le Varenne de l'Eau et tous doivent être étudiés. Le préfet de Région, réceptif au message, s'engage à travailler avec la profession sur les projets potentiels et les modalités d'appui de l'Etat.

Les élus de la FRSEA ont également alerté sur les inquiétudes que suscite le nouvel arrêté d'orientation de bassin Adour-Garonne. La profession, ayant déposé un recours gracieux à l'encontre de cet arrêté, attend un retour du Préfet qui tienne compte de ses attentes.

Le fléau de la prédation

Les élus de la FRSEA ont insisté sur la situation intenable vécue par les éleveurs face à la prédation, en rappelant que le sujet doit être traité dans sa globalité : loup, ours et vautours.



De gauche à droite : M. DURAND, préfet de Région, Philippe JOUGLA, Président de la FRSEA Occitanie, Karen SERRES, Vice-Présidente de la FRSEA Occitanie, Jean-Marie DIRAT, Secrétaire Général de la FRSEA Occitanie er M. HESSE (SGAR).

Etat des lieux des dossiers PAC

La profession se félicite de l'obtention du délai supplémentaire pour les déclarations PAC, au regard des dysfonctionnements de TéléPAC au démarrage de la campagne. Cependant, les élus de la FRSEA ont rappelé que ce délai supplémentaire ne pouvait, en aucun cas, être prétexte à décaler la date initiale des paiements.

Alors qu'une nouvelle mandature a débuté, la FRSEA et le préfet de Région ont conclu ce rendez-vous en faisant part de leur volonté commune d'instaurer des échanges réguliers afin de répondre aux enjeux agricoles régionaux et aux attentes des agriculteurs d'Occitanie.

Une autre rencontre est d'ores et déjà envisagée à l'automne sur le sujet plus spécifique du Programme d'Actions Régional « nitrates » (PAR).

FRSEA Occitanie

1ères Assises de la Prédation : l'heure est au sauvetage de l'élevage de plein air !

TRAVAUX Les secrétaires généraux respectifs de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs de l'Ariège, Sophie Alzieu et Clément Rialland, ont participé aux différents travaux.

Les 1er et 2 juin derniers se sont tenues les 1ères assises de la Prédation, à Chorges dans les Hautes Alpes, second département français le plus touché par la prédation. A l'initiative de FNSEA / JA / FNO / FNB / FNC / Chambres d'Agriculture de France, ces deux journées ont réuni éleveurs, élus locaux, parlementaires de plus de 50 départements.

Plan d'action loup

Ce fût l'occasion de faire bilan du plan national d'actions 2018/2023 sur le Loup (PNA Loup) qui a parfaitement atteint ses premiers objectifs sur le prédateur : plus de 1000 loups ont colonisé la moitié du pays, dépassant largement le seuil de viabilité démographique de 500 loups (fixé par le Muséum national d'histoire naturelle et l'ONCFS). En revanche, pour l'élevage le verdict est sans appel : profond mal être des éleveurs et de leurs familles, difficile maintien des activités d'élevages et du renouvellement des générations sur les territoires prédatés.

Face à ce constat alarmant, le Conseil de l'Agriculture Française (CAF) Loup) a demandé une révision importante de l'actuel plan loup en passant d'un plan de gestion à un plan de régulation du loup. Objectif : 0 attaques des troupeaux ! Il est donc important de pouvoir agir avant que les loups n'attaquent les troupeaux.

Le CAF Loup a donc fait de nombreuses propositions sur les tirs de défense, les équipements, la non protégeabilité des troupeaux, les chiens de protection, le comptage.... Afin que le plan d'action 2023/2029 soit un véritable plan de sauvetage de l'élevage de plein air.

Coût des mesures de protection

De plus, en 2020, le coût de la prédation s'élevait à 56 millions d'euros, sans compter la participation des éleveurs, portant ce montant à plus de 60 millions d'euros. Plus de la moitié de cette somme correspond au financement des mesures de protection (réputées pour leur manque d'efficacité) qui est prélevée sur le budget du second pilier de la PAC ! Alors qu'elle a pour vocation de pérenniser l'agriculture et l'élevage, elle finance de la destruction de l'élevage de plein air ....

Un engagement de l'Etat attendu

Enfin, le point noir de ces assises était l'absence de Bérangère Couillard, Secrétaire d'Etat à l'écologie, et de Fabienne Buccio, préfète coordinatrice. Cela reflète le désengagement de l'Etat depuis des années et son manque de clairvoyance sur l'urgence de la situation vis-à-vis de la prédation. Au vu de la nécessité de répondre à l'objectif de souveraineté alimentaire, le choix de la prolifération du loup en dépit des élevages est incohérent. Les éleveurs ont cependant pu faire part de leurs revendications et de leurs propositions pour préserver les élevages à Marc Fesneau, Ministre en charge de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, qui a participé aux travaux en visioconférence. C'est maintenant à l'Etat français de prendre ses responsabilités en apportant les moyens à la profession pour qu'ils puissent protéger leur troupeau efficacement.



De gauche à droite : Michèle Boudoin (Présidente de la FNO), Edouard Pierre (Président des JA des Hautes-Alpes), Patrick BENEZIT (Président de la FNB), Bernard Magenet (Président de la FDSEA des Savoie), Cédric Laboret (Président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc).

Sophie Alzieu

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

SÈCHERESSE, FORÊT, RISQUES INCENDIES ET ÉLEVAGE

En Ariège, dans les propriétés forestières agricoles, on observe depuis 3 ans maintenant les effets de la sècheresse.

Les arbres, autant que les arbustes, supportent des hivers et des printemps secs doublés de périodes estivales de plus en plus longues avec peu d'épisodes de pluies. Phénomène jusque-là très peu courant, on observe par endroit des peuplements entiers qui perdent les feuilles dès la mi-juillet.

D'un point de vue strictement physiologique, ce n'est pas un signe de mortalité des arbres, c'est une réaction de ces derniers afin de réduire l'évapotranspiration et donc augmenter leur survie. Le danger réside principalement sur la multiplication des années engendrant ces phénomènes. En effet, si les arbres perdent leurs feuilles en saison estivale, il est impossible pour l'arbre de produire de la chlorophylle et donc d'être en bonne santé.

Généralement les périodes de sècheresses sont accompagnées de hausses des différentes attaques pouvant être néfastes à long terme. Il peut s'agir d'insectes Xylophages, ou encore d'aléas climatiques comme de fortes pluies et forts vent déracinant les peuplements (le même phénomène de retrait des feuilles se réalise aussi au niveau des racines). Les sols secs sont de plus des éléments qui peuvent engendrer certaines fatigues aux peuplements forestiers.

Cependant il faut comprendre que sans gestion forestière, l'affaiblissement des peuplements est plus grand vis-à-vis de ces différents phénomènes, les arbres n'ayant pas suffisamment d'espace pour développer un houppier au feuillage conséquent.

De nombreuses forêts en Ariège ne sont pas entretenues, et bien souvent issues de terres agricoles qui se sont enfrichées puis souvent devenues bois. Nous avons donc des peuplements avec des sous étages broussailleux, denses et chétifs avec des arbres qui subissent le climat.



Sous-étage dense sous la neige

UNE NOUVELLE VÉGÉTATION

Une méditerranéisation de la flore est observée notamment sur l'est du département avec l'apparition, il y a 4 ans, d'espèces telles que ; la Garance voyageuse, l'Erable de Montpellier ou encore le Chêne vert, de façon spontanée dans les peuplements forestier classique.
Ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est qu'un changement de végétation implique aussi que les risques qui y sont liés arrivent sur notre territoire.
Hors entre des peuplements non gérés avec un sous étage doté d'essences méditerranéenne, les risques incendies augmentent de façon significative. Le risque incendie est fort en Ariège. Malgré un classement « vert » sur une échelle Vert, Orange, Rouge sur les risques liés aux incendies forestiers, la réalité du terrain est tout autre.

Un des éléments essentiel pour lutter contre les incendies est la voirie forestière, et plus particulièrement les aménagements dit de DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies).
Outre les besoins de faciliter la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers, la voirie forestière permet d'accéder au peuplement afin de réaliser les différentes coupes et entretien nécessaire à la gestion forestière.



Ces équipements de gestion forestière que représente la voirie forestière sont pars ailleurs finançable à hauteur de 40% en projet individuel, 60% en projet groupé et plus encore s'il y a un partenariat avec des collectivités ainsi que le volet DFCI.

LA SOLUTION DU SYLVOPASTORALISME

Méthode vieille comme le monde, les meilleurs pares feux forestier restent des zones avec des couverts forestiers conséquents mais sans ligneux servant de combustible en sous étage.
Pour cela un broyage de la végétation peut s'envisager, mais il s'agit d'opération coûteuse et selon les pentes, difficile d'entretien. Le pâturage en forêt reste un élément non négligeable de la lutte des forêts contre les incendies.
En effet, le sylvopastoralisme étant l'alliance entre production forestière et production fourragère, les animaux par le pâturage entretiennent les zones boisées afin d'éviter que les ligneux combustibles ne prennent trop d'ampleur sur la parcelle forestière.



Le climat change, il apparait désormais évident que la gestion forestière doit aussi s'adapter, tant dans les pratiques que dans les essences. Cependant ce sont des pratiques qu'il faut encadrer, car y dispercer des animaux n'est pas SI AIS 2.

Il faut connaître le potentiel sylvopastoral, les proportions d'éclaircies à réaliser et surtout, les différentes modalités de mise en place d'une gestion sylvopastorale de ses parcelles en vue de répondre aux besoins identifiés et d'en contrôler les effets.

Pour vous lancer dans ces démarches d'adaptation au changement climatique, il est important d'être accompagné avant toutes opérations.
Pour ce faire il est essentiel de :
- repérer les parcelles concernées par le projet
- transmettre par mail les références cadastrales concernées
- dans ce même mail donner un ordre de grandeur de la surface et votre numéro de téléphone pour que le conseiller de la Chambre d'agriculture spécialisé vous rappelle directement.

Ce mail est à envoyer à l'adresse suivante :
nelson.guichet@ariege.chambagri.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE





CHAMBRE D'AGRICULTURE

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

nou ARIÈGE PYRÉNÉES

L'ACTUALITÉ DE LA MARQUE

1. Appel à candidature pour le"Festival des saveurs 2023" à Ax les Thermes, du 8 au 10 septembre

De la fourche à l'assiette, le Festival des Saveurs c'est l'occasion de découvrir ou redécouvrir les acteurs de nos régions qui œuvrent pour que nos assiettes et nos placards soient remplis de bons produits qui respectent leurs territoires, l'environnement et notre santé.

C'est à Ax-les-Thermes, dans cette petite ville thermale des Pyrénées Ariégeoises, que lors du deuxième week-end de septembre, marché, concerts et animations coexistent.
Un des plus grands marchés fermiers et artisanaux du département de l'Ariège, c'est l'axe principal du festival. Plus d'une 60ème de producteurs et artisans locaux sélectionnés suivant une charte stricte sont réunis pour montrer leur savoir-faire. Les petits et les grands viennent s'y régaler dans un espace animé permettant une proximité directe avec les producteurs !



Nòu sera un partenaire important de cette édition :

▶ par l'accompagnement pour une meilleure visibilité des adhérents participants,
▶ par sa présence sur un stand,
▶ par la mise en place d'animations culinaires,
▶ par la distribution de pain Nòu sur le festival.

Ne tardez pas à vous inscrire, les inscriptions sont en cours et les places sont limitées et très prisées !

Contact : Laure MONCHAUZOU (Ax Animation)
Tél : 07 88 21 88 62
laure@ax-animation.com

2. Nòu Ariège Pyrénées au sein des Sites Touristiques de l'Ariège

C'est une grande nouveauté ! Depuis le 17 mai 2023, les produits de la marque Nòu seront présents dans les assiettes du restaurant du Parc de la Préhistoire ! Il sera désormais un des premiers établissements partenaire de Nòu et pouvant arborer fièrement le logo départemental sur sa devanture.
Après les producteurs et éleveurs, la marque développe désormais des partenariats avec des restaurants, des magasins et des bouchers ; c'est une opportunité supplémentaire de trouver de nouveaux débouchés pour nos producteurs et de rendre plus visibles et disponibles les produits ariégeois pour les consommateurs.

Une engagement qui ne se limitera pas seulement au restaurant puisque le SESTA s'est également engagé à mettre en avant des produits de la marque au sein des boutiques de ses différents sites touristiques (Parc, Grottes, Châteaux…).

Ce partenariat est officiel et se matérialise par la signature d'une convention.

Concrètement, au restaurant du Parc de la Préhistoire, la logo Nòu sera visible sur :

Ø La vitrophanie du restaurant
Ø Les badges des salariés
Ø La carte du restaurant
Ø Les tables (sets de tables et carte d'origine des ingrédients)
Ø Le site internet



3. Lancement des Viandes de Chez Nòu

Rendre accessible les viandes ariégeoises aux professionnels, qu'ils soient artisans-bouchers ou restaurateurs mais aussi aux consommateurs locaux et touristes, tel est l'objectif que s'est fixé la marque Nòu, aux côtés de l'ensemble des acteurs de la filière : éleveurs, coopérative, ateliers de découpe et artisans.

Ils s'étaient donnés rendez-vous le lundi 5 juin, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, à Foix afin d'évoquer tout le travail en commun engagé et de lancer publiquement les Viandes de chez Nòu.
Car les Viandes de chez Nòu, c'est la garantie d'un approvisionnement local et d'une traçabilité des viandes, une juste rémunération des différents acteurs et une valorisation du travail et du savoir-faire de nos éleveurs.
Alors si vous travaillez déjà avec des professionnels (artisan-boucher et restaurateur) et que vous êtes labellisé Nòu ou que vous souhaitez le devenir, il vous suffit de vous rapprocher de :

▶ Romain SAINT-PAUL pour la labellisation :
06.11.71.79.30
romain.saintpaul@ariege.chambagri.fr

▶ Pauline NAUDIN pour en savoir plus sur les Viandes de Chez Nòu :
06 45 01 05 27
pauline.naudin@ariege.chambagri.fr



EN BREF

Pesticides

- après les LR, une PPL RN pour retirer la compétence des AMM à l'Anses

À l'instar de ce que proposent les sénateurs Les Républicains (LR) dans l'un des articles de leur proposition de loi (PPL) pour la Compétitivité de la Ferme France, le député du Rassemblement national (RN) Grégoire de Foumas vient de déposer sa propre PPL visant exclusivement à transférer la responsabilité des autorisations de mise sur le marché (AMM) des pesticides, de l'Anses vers le ministère de l'Agriculture. En 2015, cette compétence avait été transférée, en sens inverse, du ministère vers l'Anses durant le mandat de Stéphane Le Foll rue de Varenne. Le député RN estime que cette décision « est aujourd'hui remise en cause, l'agence étant accusée de provoquer des distorsions de concurrence avec les pays européens à la suite d'une série d'interdictions violentes et arbitraires. » Et d'évoquer les récentes controverses entourant le renouvellement des AMM de la phosphine ou du S-métolachlore. Lors de l'examen au Sénat de la PPL Compétitivité de la Ferme France, le ministre de l'Agriculture s'était opposé à ce nouveau transfert. Le locataire de la rue de Varenne estimait que « remettre en cause l'Anses dans ses fondements» serait« une erreur», privilégiant un travail sur la « synchronisation européenne ».

Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€
Prix au numéro : 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant :
Hervé Péloffi
Directeur de publication et responsable de la rédaction :
Hervé Péloffi

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers
Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat
Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99

Impression :
Digitaprint
59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale :
SAS REUSSIR
4-14 rue Ferrus / 75014 Paris

Indicateurs de marché viande bovine

FNB

2023 - Semaine 21

	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*				Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie		Espagne		Ecoulement JB viande : sorties normales		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**58000**	**19000 (% /sem.2022)**		**9300 (% /sem. 2021)**		**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**6.21**	**6.01**	**4.11**	**Evol 2023/2022**	
S17	55 929	17 805	-10%	8 700	+4%	3 800	0 sem.	5.43	5.49	3.60	6.05	+8%
S18 (4 jours ouvrés)*	51 324	15 381	-14%	6 688	-10%	3 600	0 sem.	5.42	5.46	3.60	6.05	+8%
S19 (4 jours ouvrés)*	52 175	17 102	-2%	7 171	+3%	3 800	0 sem.	5.42	5.45	3.60	6.05	+8%
S20 (4 jours ouvrés)*	50 615	14 896	-19%	6 300	-16%	3 900	0 sem.	5.42	5.43	3.60	6.00	+7%
S21	55 639	18 686	+28%	7 976	+26%	nc	nc	5.42	5.40	3.62	6.00	+7%

→ Ovins — *Entrée abattoir*

Zone Sud

du 25 au 28 mai 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	-	8,03	(+ 0,03)
	16 à 19 kg	-	8,54	-	(- 0,06)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,65	8,33	(+ 0,02)
	16 à 19 kg	-	8,56	8,00	(+ 0,06)
	19 à 22 kg	8,73	8,24	7,73	(+ 0,06)
	+ 22 kg	-	7,75	-	(+ 0,08)
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

→ Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 25 au 28 mai 2023

Couleur	*Cours moyens relevés (en E/kg)*	Conformation		
		U	R	O
Blanc		-	-	
Rose Clair		8,20	7,67	7,14
Rosé		-	6,42	6,21

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 690,70 (-2,20)

→ Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 25 au 28 mai 2023*

Blond d'Aquitaine		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,60	4,35	-	4,10	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,25	4,15	-	3,45	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,05	3,00	-	2,85	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

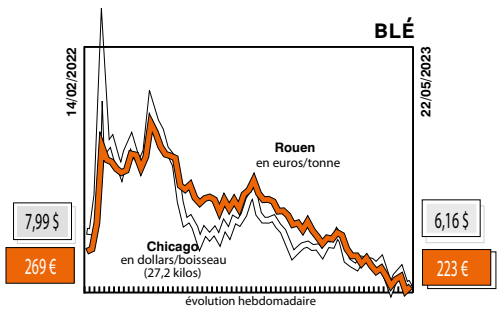
Croisés		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,45	3,35	3,55	3,05	3,00
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,15	3,10	3,15	2,80	2,75
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

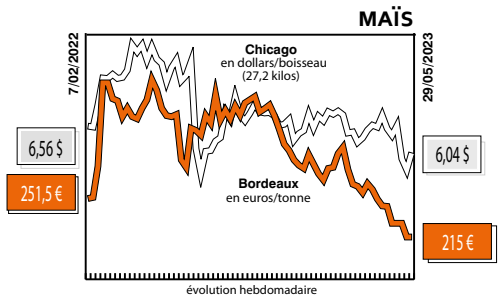
Limousins		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,10	4,00	3,80	-	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,85	3,75	3,70	-	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,10	3,05	3,00	-	2,85	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

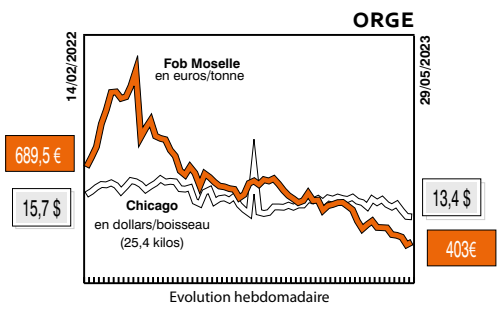
Gascons		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,45	3,40	3,45	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,20	3,15	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

Tendance :

→ Céréales







Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — *Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC* — Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an
Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE

Nom, prénom
Adresse
☎ Rubrique
ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : € — Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

NOUVEAU SERVICE — VOTRE ANNONCE PEUT-ÊTRE PUBLIÉE SUR NOTRE SITE ☐ oui ☐ non (merci de cocher votre choix)

MATÉRIELS

RECHERCHE urgent andaineur Khun ou Pottinger, dim. 2,5 ou 2,6m, roues pivotantes et bras démontable - Tél : 06 31 46 05 16

cause ces. **VENDS** pirouette Khun, 4 toupies repliage hydraulique - Tél : 06 14 75 28 25

VENDS couverture intégrale 6 HA en 50 18 24 à clapet alu – Tél : 06 52 57 62 56

VENDS cause cess cover crop V 24D cultivateur 3M50 vibro 3m bon état – Tél : 05 63 33 52 87

RECHERCHE tracteurs, presses, moissonneuses-batteuses et autres machines agricoles - Tel : 06 02 15 67 67

VENDS kuhn Nodet n° 12250 année 2002 - Tél : 06 10 28 07 78

VENDS cause retraite cellule à grain privé 249T, vis à grain 8m + 3m Ø100, faneuse 4 toupies 3,50m, élévateur monte balles 10m - Tél : 05 61 83 24 55 (HR)

VENDS faneur Kuhn GF 5001 MH digidrive année 1998 TBE vente cause achat plus gros, andaineur Claas Liner 420 année 2013, TBE, cause achat plus - Tél : 06 42 50 79 17

VENDS semoir maïs Monosem NG+3, 7 rangs, bineuse Monosem + fertiliseur, herse plate 4m neuve, broyeur Lagarde SN 3m² - Tél : 05 61 98 86 45

VENDS covercrop 32X Razol, charrue Grégoire Besson 4 socs réversibles, semoir combiné rouleau Matrix 3m anti-limace Délimbe, commande électrique larg. 20m - Tél : 06 70 17 92 62

VENDS MB NH TX32 4M50 broyeur BE lève arr – Tél : 05 63 53 05 11 – 05 63 56 65 33

VENDS lève sac Paumier vibroculteur vigne Urga 8 tuyaux alu 4 pouces Bauer 6m 1 élévateur double chaînes 8m – Tél : 06 15 64 23 64

VENDS coupe à tournesol 3,96m New Holland – Tél : 07 78 40 79 55

VENDS gyrobroyeur Ferrand GMF 145 LG Trau 142 MT 154 3 couteaux 2019 1.200€ pulvé Tecnoma TX 1000 2009 régulair rampe 15m manu treuil et devers hydro – Tél : 06 10 72 78 40

Le Bâtiment sur mesure fabriqué localement
cmc Construction métallique depuis 30 ans
Hangars solaires Gratuits + Location de toitures
Construction métallique neuf + rénovation / Désamiantage
Fabrication de bac acier + Pliages sur mesure
05.61.95.18.68 - devis@cmc-web.fr
MONTREJEAU (31)

VENDS cellules sur cône François 50m³ vis chariot 9m – Tél : 06 84 36 78 29

VENDS moissonneuse batteuse TX32, 4m de coupe - Semoir blé Amazon 3,08m vente spéciale - Soir maïs, tournesol et sorgho, 7 rangs monosem - Semoir à engrais Vicon 12m - Herse plate 4m et 3m - Cultivateur 3,80m - Chisel urga 5 dents - Cover crop 24 disques en V - Racleur lisier 2,50m - Cultipacker 2,20m et 3m - Électro pompe 40CV complet + 150 tuyaux Perrot Ø 75 - Sous soleuse de 60cm - Tél : 05 61 69 10 95 (HR)

VENDS bascule automatique à aiguille, capacité 100 kg - Prix 150€ - Tél : 06 71 25 57 68

VENDS semoir monosem PNU 86 5 rangs trisoc Huard 365 vibro 4m et 6m – Tél 07 81 06 61 36

VENDS électro pompe engrais liquide 1cu mono état neuf charrue trisoc planche cultipaker 2M50 – Tél 05 63 41 86 83 (HR)

VENDS motofaucheuse Agria 5400, peu servie, double lame, cause retraite – Tél 07 85 72 01 40

RECHERCHE tracteurs, presses, moissonneuses-batteuses et autres machines agricoles. – Tél 06 02 15 67 67

VENDS pièces détachées neuves et d'occasion d'un évacuateur de fumier va et vient de marque Maury + cage de contention bovin avec pesage mécanique de marque Marechalle – Tél 06 42 32 83 92

VENDS tuyaux arrosage diam. 150, 120, 100, 80, 60, moteur + pompe 60 Hz + épandeur Maitre EMM 80 + herse plate 4m – Tél : 05 61 98 86 45

VENDS cover crop 24 disques Souchu pinet auto-porté + semoir blé combiné 3m 17 rangs + distri engrais Vicon 12m 1250l fermeture hydro + charrue Lozange 16 pouces 4 socs planche + silo à grain 60t complet, séparateur 50 qx / heure + élévateur - Tél : 06 19 09 31 64

ANIMAUX

RECHERCHE génisses pleines de race laitière bio – Tél : 06 42 79 81 37

VENDS cause cessation brebis viande croisée Lacaune Charolais Suffolk – Tél : 07 65 28 82 20

VENDS répoupet femelle Blond d'Aquitaine, 21 jours - Tél : 06 83 66 02 28

VENDS 2 jeunes taureaux Limousins, certifiés HBL, 16 mois, type mixte, excellente origine pouvant aller sur génisse, toutes garanties sanitaires, livraison possible - Tél : 06 71 58 29 07

VENDS 2 vaches Aubracs avec veau – Tél : 06 42 79 81 37

VENDS vache Suisse, 5 ans - Tel : 06 79 32 60 34

ACHÈTE chevaux, poneys, mulets, ânes - Tél : 06 19 13 13 62

ACHÈTE vêles viande de 6 mois calmes bon sanitaire - Tél : 05 65 99 77 07 après 18H

VENDS chiots Border Collie marron et blanc N° puce 250268501221368 N° siret 393 268 321 00014 – Tél : 06 86 32 48 00 Albi

VENDS truies reproductrices vides ou pleines env. 2-3 ans + porcelets, PLS poids - Tél : 06 80 73 47 73

ACHÈTE chevaux, poneys, mulets, ânes, moutons et chèvres - Tél : 06 19 13 13 62

DECONS OCCITANIE
ACHAT FERRAILLE ET MÉTAUX
05 62 75 85 50 aucamville@decons.fr
VALORISEZ VOS DÉCHETS AVEC VOTRE PARTENAIRE RECYCLAGE
NOUS ACHETONS TOUS VOS DÉCHETS MÉTALLIQUES (VOITURES HORS D'USAGE, BATTERIES, VIEILLES FERRAILLES ET MÉTAUX)
Ts les jours : 8H - 12H / 14H - 18H
Samedi : 8H - 12H
Fermé le dimanche

FONCIER

VENDS terrain 1,5 ha avec bâtiement élevage+hangard de stockage, Cadirac - Tél : 05 61 65 26 52

RÉCOLTE

À VENDRE herbe sur pied proximité St Girons, laisser un message - Tél : 06 25 34 14 96

ACHÈTE foins et matériaux d'élevage - Tel : 06 19 13 13 62

VENDS paille 2023 au champs en petites bottes blé ou avoine rude, possibilité de charger votre remorque, secteur les Issards - Tél : 06 71 61 93 84

VENDS luzerne 1e coupe rondes 120x130 35€ la balle – Tél : 06 45 00 60 48 (Castres)

VÉHICULE

VENDS 4x4 Nissan Navara, diesel, 192CV, an.2012, suspension pneumatique, moteur échange standard à 200.000 km, CT OK - Tél : 06 85 19 41 73

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE

POULAILLER MOBILE
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37

DIVERS

ACHÈTE foins et matériaux d'élevage - Tél : 06 19 13 13 62

EMPLOI

RECHERCHE fsalarié, chauffeur mécanicien, CDI mi-temps, saison 2023, passage CDI temps plein 2023 : conduite moissonneuse, entretien matériel, permis conduire exigé - Tél : 06 86 69 54 42

HENRI BARRÈRE NÉGOCE
ACHÈTE TRACTEURS TOUTES MARQUES ET PRESSES À BALLES RONDES 120X120
PAIEMENT IMMÉDIAT JE ME DÉPLACE CHEZ VOUS
06 81 32 75 52
henri.barrere@hotmail.com

UNISERVICE Bâtiments innovants

POSSIBILITÉ DE MONTAGE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL / GARANTIE DÉCENNALE
DEPUIS 30 ANS
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
05 65 81 29 66 / www.batiments-kit-uniservice.com

BÂTIR ENSEMBLE VOTRE PROJET
Stockage - Stabulation - Équestre

AGRICOLE
PHOTOVOLTAÏQUE
OSSATURES ET BÂTIMENTS MÉTALLIQUES
60 ans de savoir-faire
LES CLÉS DE LA QUALITÉ CANCÉ
CANCÉ Constructeur métallique
• Catalogue standards agricoles
• Mise en relation avec des partenaires photovoltaïques
• Études, fabrication et montage
• Planning respecté • Garantie décennale
Ariège : Richard ALCAIDE - Tél. 06 08 43 39 48
cance.fr

La fête de la montagne est lancée pour la troisième année

ÉVÉNEMENT La Communauté de Communes du Pays d'Olmes a lancé le 28 mai sa troisième édition de la fête de la montagne.

Un événement permettant d'inaugurer le nouveau catalogue des producteurs avec près de 60 producteurs et artisans de bouche, épiceries, restaurations, etc.

C'était également l'occasion de faire découvrir, aux petits et aux grands, les métiers et les acteurs de la montagne. Les discussions, les rires, les couleurs et les odeurs ont rythmé cette journée ensoleillée et remplie de découvertes à Lavelanet.

Voici un retour succinct des animations et activités gratuites pour tous qui se sont tenues si toutefois vous y avez échappé…



Le trail en montagne, une pratique sportive qui monte !

Depuis plusieurs années, de manière exponentielle, cette activité se démocratise et se développe en Ariège. Il existe plusieurs associations regroupant les intéressés. Cette course à pied, pratiquée sur des sentiers en pleine nature, dispose d'un aspect de performance prononcée plaisant fortement aux sportifs.

Des paysages souterrains insoupçonnés

Le patrimoine souterrain ariégeois est particulièrement riche et bien étudié. Le département abrite bon nombre de grottes, comme la Grotte de Fontestorgues sous le Plantaurel, paysages insolites formés par le travail inlassables de la terre pendant des millions d'années.

Le marché pour les gourmands

L'ouverture du marché gourmand a permis aux producteurs présents sur place de faire découvrir leurs produits et partager leurs passions aux visiteurs. Sous l'accompagnement musical du groupe Le Collectif Swing Graousset, l'ambiance était festive.

Le Grand Site

Plusieurs conférences se sont tenues tout au long de la journée en lien avec l'Opération Grand Site de Montségur : l'Histoire des arbres et des hommes, la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint Barthelémy après 8 ans d'existence, les effets du climat sur la nature et la Cohabitation entre nature et sport

Jeu et défi montagnard

Une animation, qui a beaucoup plu, a été proposée par l'ONF. Une vingtaine de morceaux de bois étaient à disposition du public, en prenant en considération leur questionnaire, il s'agissait de nommer les différents types de bois. Saviez-vous que le châtaignier était un répulsif pour certains insectes, notamment les araignées ?

EM - Chambre d'agriculture 09





LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE
P1

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

RÉUSSIR
Terres d'Ariège